



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260423-2026042338-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an 2026, le 23 avril, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Présents : 24

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, EL GAMOUN Houria, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, LAUER Bernard, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, RUSSELLO Marie, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TUFEKCI ERKILIC Yasemin, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 5

DILEK Mujde donne procuration à PIESTA Sylvia
FARIS Aicha donne procuration à RAHAOUI Mohamed
ESTRADA Jonathan donne procuration à ANANICZ Brice
KOUIDRI ZOURGUI Nourdine donne procuration à DARKAOUI Kamel
ARANDA Aurélie donne procuration à EL GAMOUN Houria

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération n°38 Vote du BP 2026-Ville

Rapporteur : Madame le Maire

Le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M57

Vu la délibération portant reprise des résultats de l'exercice 2025

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par chapitre

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2026 de la commune de Farébersviller dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibre de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 846 932.00€	8 846 932.00€
Investissement	7 589 649.13€	7589 649.13€
TOTAL	16 436 581.13€	16 436 581.13€

Vote : 23 Pour - 6 Contre - Décision à la majorité



Le Maire
Marie ADAMY